

Le taux annuel d'inflation stable à 6.9%

Au mois d'octobre 2022, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.9%. Cette tendance s'explique par le renchérissement prononcé des prix des produits pétroliers de 8.8% en un mois, associé à la progression continue des prix des produits alimentaires.

La flambée des prix des produits pétroliers s'accroît. Le passage à la pompe revient plus cher pour les automobilistes. Comparés au mois précédent, les prix progressent de 7.0% pour le diesel et de 5.1% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 8.6% et celui du gaz de ville gagne en moyenne 13.6% en octobre. La décision du comité de coordination tripartite de septembre 2022 a eu un effet modérateur sur cette tendance en limitant la hausse de prix du gaz¹. Comparés au mois d'octobre de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 35.2%.

Les prix des produits alimentaires restent dynamiques et augmentent de 1.7% en comparaison mensuelle, il s'agit là de la plus forte progression mensuelle depuis octobre 2007. Les légumes frais [+5.0%], le pain et céréales [+2.7%] ainsi que les produits laitiers [+1.9%] ont le plus pesé sur cette tendance. Du côté des réductions, les fruits de mer surgelés [-5.3%] et l'huile d'olive [-1.6%] se démarquent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 10.9%.

L'entrée en vigueur de la loi sur la gratuité de l'éducation non formelle² modère le plus l'indice du mois d'octobre 2022. En effet, depuis la rentrée 2022-2023 l'accueil dans les structures d'éducation non formelle (maisons relais, foyers de jour, mini-crèches et assistants parentaux) pendant les semaines de classe est gratuit pour les enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental. Cette réforme se traduit par une réduction de 8.3% des tarifs moyens pour ce genre de prestations. La gratuité des repas de midi dans les structures d'éducation et d'accueil, pendant les semaines scolaires, aussi en vigueur depuis la rentrée scolaire, diminue la position de l'indice relative aux cantines de 17.1% en comparaison mensuelle. Tous ces résultats se fondent sur un fichier administratif qui entre dans le calcul de l'indice officiel avec un mois de décalage et se rapportent au mois de septembre.

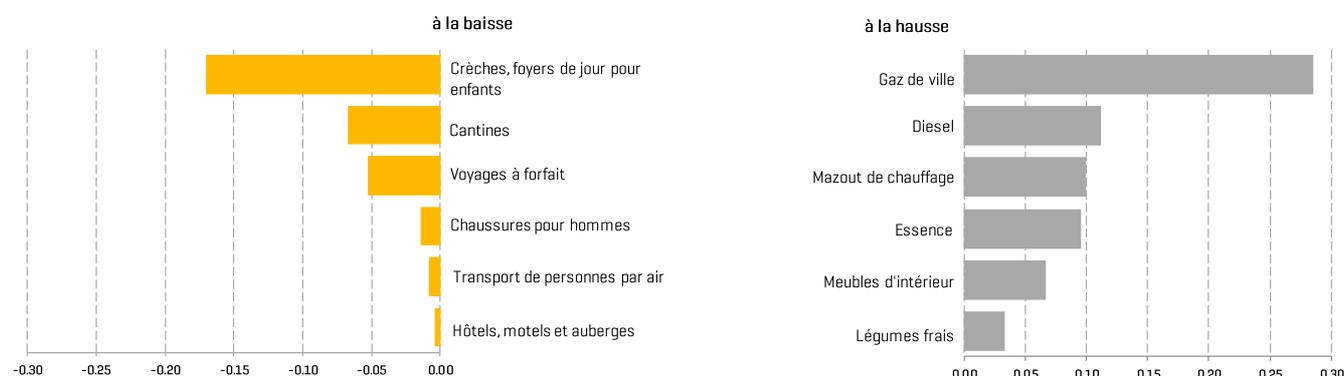
Du côté des baisses, le résultat général est aussi influencé par une variation saisonnière en relation avec les voyages à forfait. En effet, les voyageurs payent leurs séjours 8.9% moins chers qu'un mois plus tôt. Les prix des billets d'avion diminuent en moyenne de 10.8% par rapport au mois de septembre.

Le taux d'inflation annuel se maintient à 6.9%. Le taux annuel d'inflation sous-jacente perd 0.1 points pour s'établir à 5.1% en octobre. L'indice général du mois d'octobre exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 118.02 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 957.56 à 960.72 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 964.64 sera atteinte.

¹ <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2022/09-septembre/28-tripartite/skm-c36822092814330.pdf>

² Loi du 29 juillet 2022 portant modification de : 1° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ; 2° la loi modifiée du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022 : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2022/07/29/a445/jo>

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (en points de pourcentage)



Source: STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel [oct. 2022/oct. 2021]	Mensuel [oct. 2022/sept. 2022]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10.49	1.77
Boissons alcoolisées et tabac	3.67	1.14
Articles d'habillement et chaussures	1.06	0.36
Logement, eau, électricité et combustibles	8.81	2.13
Ameublement, équipement de ménage et entretien	9.08	1.37
Santé	3.79	0.03
Transports	10.56	1.53
Communications	2.94	1.07
Loisirs, spectacles et culture	4.71	-0.48
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	4.96	-1.17
Biens et services divers	3.68	-0.66
Indice général	6.85	0.87

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de novembre 2022 seront publiés le 7 décembre 2022, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 novembre 2022.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | Tél 247-88455 | press@statec.etat.lu

Cette publication a été réalisée par Marc Ferring / Jérôme Hury. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La publication (Indicateurs à court terme – A1 n° 10/2022) peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/cSLN7k>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.